



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 21 octobre 2025 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

**PRÉSENCES :**

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse  
Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault  
Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont  
La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune  
Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier  
La directrice des finances madame Joanne Parent  
Le directeur de l'aménagement monsieur Philippe Gagnon  
Le directeur du soutien aux entreprises monsieur Luc Morency  
La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin

---

**Ouverture de la session**

Le préfet monsieur Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

**2025-10-1928**

**Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 21 octobre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 21 octobre 2025.

**2025-10-1929**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 septembre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance régulière du 16 septembre 2025 tel que présenté.

**2025-10-1930**

**Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 29 septembre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 29 septembre 2025 tel que présenté.

2025-10-1931

**Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2025 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 septembre au 7 octobre 2025 totalisant 6 167.80 \$ ainsi que pour la période du 8 au 14 octobre 2025 totalisant 2 236.27 \$ soient déposées au conseil.

(Voir annexe A)

2025-10-1932

**Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2025 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2025 totalisant 3 256.94 \$ soit déposée au conseil.

(Voir annexe B)

2025-10-1933

**Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2025 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2025 totalisant 732 204.27 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2025-10-1934

**Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2025 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2025 totalisant 27 405.80 \$ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe D)

2025-10-1935

**État comparatif des revenus et dépenses de la MRC de Sept-Rivières au 30 septembre 2025 : dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE l'état comparatif des revenus et dépenses de la MRC de Sept-Rivières au 30 septembre 2025 soit déposé au conseil.

**2025-10-1936**

**État comparatif des revenus et dépenses du TNO Lac-Walker au 30 septembre 2025 : dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE l'état comparatif des revenus et dépenses du TNO Lac-Walker au 30 septembre 2025 soit déposé au conseil.

**2025-10-1937**

**État comparatif des revenus et dépenses de la MRC de Sept-Rivières dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 : dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE l'état comparatif des revenus et dépenses de la MRC de Sept-Rivières, dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, soit déposé au conseil.

**2025-10-1938**

**État comparatif des revenus et dépenses du TNO Lac-Walker dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 : dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE l'état comparatif des revenus et dépenses du TNO Lac-Walker, dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, soit déposé au conseil.

**2025-10-1939**

**Addenda à la résolution 2024-10-1617 – Adoption de projets retenus dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

ATTENDU QUE, par sa résolution 2024-10-1617, le conseil de la MRC de Sept-Rivières a retenu les projets « FRR-AMV-2024-13 Aménagement extérieur du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois » et « FRR-AMV-2024-18 Amélioration du milieu de vie au Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois »;

ATTENDU QU'une somme de 1 041.90 \$ a été dépensée pour le projet « FRR-AMV-2024-13 Aménagement extérieur du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois »;

ATTENDU QU'une somme de 3 614.73 \$ a été dépensée pour le projet « FRR-AMV-2024-18 Amélioration du milieu de vie au Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois »;

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) a été renouvelé avec de nouvelles règles d'admissibilité;

ATTENDU QUE les sommes dépensées dans les projets « FRR-AMV-2024-13 Aménagement extérieur du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois » et « FRR-AMV-2024-18 Amélioration du milieu de vie au Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois » doivent être financées par le surplus accumulé affecté - développement du TNO Lac Walker.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la somme de 1 041.90 \$ du projet « FRR-AMV-2024-13 Aménagement extérieur du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois » soit financée par le surplus accumulé affecté - développement du TNO Lac Walker;

QUE la somme de 3 614.73 \$ du projet « FRR-AMV-2024-18 Amélioration du milieu de vie au Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois » soit financée par le surplus accumulé affecté - développement du TNO Lac Walker.

**2025-10-1940**

**Addenda à la résolution 2025-02-1718 – Autorisation de signature d'une entente avec la Sûreté du Québec – Programme de cadets policiers**

ATTENDU QUE, par sa résolution 2025-02-1718, le conseil de la MRC de Sept-Rivières a accepté de contribuer financièrement au programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) a été renouvelé avec de nouvelles règles d'admissibilité;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières honora son engagement en prenant les sommes dans son budget de fonctionnement 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la somme de 12 800 \$ soit prise dans le poste budgétaire « Projets spéciaux ».

**2025-10-1941**

**Addenda à la résolution 2025-04-1771 – Appel d'offres no MRC7R-FIN-2025-200 – Acquisition d'une camionnette neuve de type intermédiaire pour la MRC de Sept-Rivières : octroi et financement**

ATTENDU QUE, par sa résolution 2025-04-1771, le conseil de la MRC de Sept-Rivières a accordé à 9135-8838 Québec inc. le contrat pour l'acquisition d'une camionnette neuve de type intermédiaire;

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) a été renouvelé avec de nouvelles règles d'admissibilité;

ATTENDU QUE le montant du contrat doit être financé par le surplus accumulé non affecté.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la somme de 58 837.52 \$, plus les taxes applicables, soit financée par le surplus accumulé non affecté.

2025-10-1942

**Addenda à la résolution 2025-06-1822 – Appel d'offres MRC7R-FIN-2025-100 – Acquisition d'équipements de désincarcération à batterie : octroi et financement**

ATTENDU QUE, par sa résolution 2025-06-1822, le conseil de la MRC de Sept-Rivières a accordé à Boivin & Gauvin inc. le contrat pour l'acquisition d'équipements de désincarcération à batterie;

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) a été renouvelé avec de nouvelles règles d'admissibilité;

ATTENDU QUE le bénéficiaire du projet est la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE le projet a débuté le 3 juin 2025 et se terminera le 31 octobre 2025;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 171 963.00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE 20 % du contrat doit être financé par le surplus accumulé affecté – sécurité publique.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la somme de 144 431.72 \$ soit financée par le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) 2025-2028;

QUE la somme de 36 107.93 \$ soit financée par le surplus accumulé affecté – sécurité publique.

2025-10-1943

**Addenda à la résolution 2025-06-1834 – Appel d'offres MRC7R-AME-2025-100 – Réalisation, consignation et diffusion de l'inventaire du patrimoine immobilier : octroi et financement**

ATTENDU QUE, par sa résolution 2025-06-1834, le conseil de la MRC de Sept-Rivières a accordé à la Coopérative de travail L'Enclume le contrat pour la réalisation, consignation et diffusion de l'inventaire du patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) a été renouvelé avec de nouvelles règles d'admissibilité;

ATTENDU QUE le bénéficiaire du projet est la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE le projet a débuté le 17 juin 2025 et se terminera le 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 120 270.00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE 20 % du contrat doit être financé par les activités de fonctionnement.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la somme de 101 014.78 \$ soit financée par le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) 2025-2028;

QUE la somme de 25 253.69 \$ soit financée par le budget de fonctionnement.

2025-10-1944

**Addenda à la résolution 2025-07-1861 – Délégation au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités**

ATTENDU QUE, par sa résolution 2025-07-1861, le conseil de la MRC de Sept-Rivières a autorisé le préfet Denis Miousse à assister au Congrès de la FQM, ainsi que le remboursement de tous les frais afférents;

ATTENDU QUE le préfet a désigné le conseiller de comté Mario Gaumont pour le remplacer à cet évènement conformément au Règlement no 04-2022 relatif aux frais de déplacements des élus et des employés de la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le paiement de l'inscription du conseiller de comté Mario Gaumont, ainsi que de tous les frais afférents;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur.

2025-10-1945

**Addenda à la résolution 2025-09-1905 – Contribution financière – Comité de relance de la station de ski Gallix**

*La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune s'abstient de participer au débat et au vote.*

ATTENDU QUE, par sa résolution 2025-09-1905, le conseil de la MRC de Sept-Rivières a accordé une contribution financière au Comité de relance de la station de ski Gallix pour le projet « FRR2-2025-03 Changement de vocation - Phase 3 - Plan d'affaires »

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) a été renouvelé avec de nouvelles règles d'admissibilité;

ATTENDU QUE le bénéficiaire du projet est le Comité de relance de la station de ski Gallix;

ATTENDU QUE le projet a débuté le 30 avril 2025 et se terminera le 31 mars 2026;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 24 995 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE 20 % du projet doit être financé par le surplus accumulé non affecté.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la somme de 19 996 \$ soit financée par le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2) 2025-2028;

QUE la somme de 4 999 \$ soit financée par le surplus accumulé non affecté.

2025-10-1946

**Amendement au tableau de suivi des projets pour l'année 2024-2025 - Entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3 - Signature Innovation**

ATTENDU QUE, par la résolution 2025-04-1776, le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté le tableau de suivi des projets pour l'année 2024-2025 dans le cadre de la reddition prévue à l'Entente sur le projet « Signature innovation » de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières – Transformation numérique et efficacité énergétique – Industries nordiques dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature

innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité (ci-après l’« entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3 - Signature Innovation »);

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire corriger le calcul de son apport et produire un tableau amendé de suivi des projets pour l’année 2024-2025 conformément à l’article 4.5 de ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le tableau amendé de suivi des projets pour l’année 2024-2025 dans le cadre de la reddition prévue à l’entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3 - Signature Innovation;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à transmettre ledit tableau amendé au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose ledit tableau amendé sur son site Internet.

**2025-10-1947**

**Autorisation de signature de l’Entente de services en gestion documentaire**

ATTENDU QUE le Cégep de Sept-Îles souhaite être accompagné et conseillé en matière de gestion documentaire;

ATTENDU QUE l’archiviste de la MRC de Sept-Rivières est en mesure d’offrir cet accompagnement et ce soutien conformément à l’Entente de services en gestion documentaire.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la direction générale à signer l’Entente de services en gestion documentaire à intervenir entre le Cégep de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières.

**2025-10-1948**

**Reddition 2025 - Entente relative au Fonds Régions et Ruralité volet 2 (FRR2)**

ATTENDU l’entente relative au Fonds Régions et Ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional, conclue en mars 2020 avec le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

ATTENDU QU’en vertu de cette entente, la MRC de Sept-Rivières doit produire et adopter un rapport d’activités conforme aux exigences de l’annexe A;

ATTENDU QUE ce rapport doit couvrir la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le rapport d’activités concernant l’entente relative au Fonds Régions et Ruralité FRR-Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation le rapport d’activités 2025;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celui-ci sur son site Internet.

2025-10-1949

**Octroi d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises (SE)**

ATTENDU QU'une des missions de la MRC est de favoriser le développement économique en mettant à la disposition des promoteurs, des outils et des services adaptés à leurs besoins;

ATTENDU QUE la MRC a mis en place un programme de soutien à l'entrepreneuriat (SE);

ATTENDU QUE ce programme vise à aider les entreprises privées ou les entreprises d'économie sociale (OBNL ou COOP) en leur offrant un support financier.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une subvention aux entreprises suivantes :

- SE-29-2025 - 9549-9497 Québec inc. (Pub St-Marc) : 34 000 \$
- SE-32-2025 - Maison Botanique inc. : 14 000 \$
- SE-34-2025 - 9413-4053 Québec inc. (Mobile Cases) : 14 000 \$
- SE-36-2025 - Karianne Bourgoing et Megan Girard (Pop et Pétales) : 14 000 \$
- SE-37-2025 - Tabagie des Îles 2009 inc. : 14 000 \$

QUE les sommes soient financées à même le surplus accumulé affecté - développement économique.

2025-10-1950

**Adhésion annuelle 2026 - Union des municipalités du Québec**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est déjà membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire toujours bénéficier des services offerts par l'UMQ.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'UMQ pour l'année 2026 au montant de 515 \$ plus les taxes applicables.

2025-10-1951

**Appel d'offres No MRC7R-DG-2025-300 - Services professionnels pour la réalisation d'une stratégie marketing visant l'attraction et l'établissement durable pour la région de la Côte-Nord : octroi et financement**

ATTENDU l'appel d'offres MRC7R-DG-2025-300 déposé sur SEAO le 24 septembre 2025;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'Agence Hula-Hoop Montréal inc.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le contrat no MRC7R-DG-2025-300 « Services professionnels pour la réalisation d'une stratégie marketing visant l'attraction et l'établissement durable pour la région de la Côte-Nord » soit accordé à l'Agence Hula-Hoop Montréal inc. pour la somme de 88 100 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires à l'octroi de ce contrat soient puisées dans les fonds de l'Entente sectorielle visant l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord.

**2025-10-1952**

**Contrat MRC7R-FIN-2025-600 - Location de photocopieurs et imprimantes: octroi et financement**

ATTENDU la proposition reçue le 17 septembre 2025;

ATTENDU l'article 21 du Règlement No 02-2025 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Sept-Rivières qui permet l'octroi de gré à gré sur simple demande de prix auprès d'un seul ou de plusieurs fournisseurs un contrat comportant une dépense entre 25 000 \$ et inférieure ou égale au seuil prévu obligeant l'appel d'offre public dont l'objet est le renouvellement de location de photocopieurs.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le contrat MRC7R-FIN-2025-600 « Location de photocopieurs et imprimantes » soit accordé à 9183-2725 Québec inc. œuvrant sous le nom de Numérik Solutions d'affaires, pour une durée de 66 mois et la somme de 55 044,00\$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le budget de fonctionnement des années concernées.

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tout document s'y rapportant.

**2025-10-1953**

**Mise à jour de politiques en matière de ressources humaines, de la grille salariale et de l'organigramme**

ATTENDU QUE la Politique des ressources humaines et les conditions de travail des cadres de la MRC de Sept-Rivières arrivent à échéance le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE ladite politique et les conditions de travail des cadres étaient en cours de révision dans le cadre du projet RH – développement organisationnel et rémunération globale et que cette révision est maintenant complétée;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indexer les taux horaires pour l'année 2026;

ATTENDU le dépôt de l'organigramme de la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la Politique des conditions de travail du personnel employé de bureau et la Politique des conditions de travail du personnel cadre;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve l'indexation des taux horaires pour l'année 2026;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières prenne acte des modifications de titres d'emploi;

QUE l'organigramme de la MRC de Sept-Rivières soit accepté tel que présenté;

QUE le tout soit en vigueur au 1er janvier 2026;

QUE la direction générale soit autorisée à signer les contrats de travail y afférents.

**2025-10-1954**

**Lieu où pourra siéger la Cour municipale commune de la ville de Sept-Îles à compter du 19 novembre 2025**

ATTENDU QUE l'établissement de la Cour municipale commune de la ville de Sept-Îles a été approuvé par l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune signée le 18<sup>e</sup> jour de juin 1996;

ATTENDU QUE la Cour municipale commune de la ville de Sept-Îles dessert la Ville de Sept-Îles et la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières agissant à l'égard du territoire non organisé du Lac Walker;

ATTENDU QUE le chef-lieu et le greffe de la Cour étaient situés au 546, avenue De Quen;

ATTENDU QUE les bureaux municipaux de l'hôtel de ville, comprenant le Service des Affaires juridiques et la cour municipale, sont déménagés depuis le 8 octobre 2025 au 700, boulevard Laure, à Sept-Îles, étant donné la démolition prévue;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., c. C-72.01 stipule qu'il est possible d'établir un lieu où la cour peut siéger.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QU'il soit demandé au ministre de la Justice d'établir que la Cour municipale commune de la ville de Sept-Îles puisse siéger au 700, boul. Laure, bureau 229, à compter du 19 novembre 2025.

**2025-10-1955**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2025-635 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2025-635 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la *Loi* par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières soit d'avis que le règlement n° 2025-635 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement.

**2025-10-1956**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2025-636 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2025-636 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la *Loi* par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières soit d'avis que le règlement n° 2025-636 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement.

**Période de questions**

Aucune question.

**2025-10-1957**

**Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la session régulière du 21 octobre 2025 soit levée à 16 h 50.

---

Denis Miousse  
Préfet

---

Elisabeth Chevalier  
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

---

Denis Miousse  
Préfet